

Agent recenseur : un emploi temporaire qui nécessite une grande disponibilité

Pendant la durée de la collecte, en janvier et février 2021



Agent recenseur : un emploi temporaire qui nécessite une grande disponibilité

Le recensement de la population sur la commune de Nougroulet aura lieu **du 21 janvier au 20 février 2021**.

Le conseil municipal souhaite recruter un agent recenseur.

La fiche détaillée de ce poste est disponible, sur demande, au secrétariat de mairie en écrivant à mairie.nougroulet@wanadoo.fr

Contact téléphonique : **05 62 65 62 76** - le lundi 9 h à 12 h & 14 h à 18 h, ou le jeudi 14 h à 18 h.

Les candidatures sont à transmettre **pour le 06 décembre 2020 dernier délai**.



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Un véritable outil pour les élus

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population..

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires.

Cette année, en 2021, le recensement se déroule

- dans les 7.000 communes de moins de 10.000 habitants concernées, du jeudi 21 janvier au samedi 20 février en France métropolitaine.
- dans toutes les communes de 10.000 habitants ou plus, seulement une partie de la population est concernée par le recensement qui se déroule, du jeudi 21 janvier au samedi 27 février en France métropolitaine

Les résultats du recensement de la population sont ensuite disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.